



HAL
open science

Quel conseil technique pour quelle agriculture biologique ? Une étude de l'élevage laitier biologique de l'Est de la France

Florence Hellec, André Blouet

► To cite this version:

Florence Hellec, André Blouet. Quel conseil technique pour quelle agriculture biologique ? Une étude de l'élevage laitier biologique de l'Est de la France. Colloque SFER, Oct 2010, Dijon, France. hal-02756047

HAL Id: hal-02756047

<https://hal.inrae.fr/hal-02756047>

Submitted on 3 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Quel conseil technique pour quelle agriculture biologique ?
Une étude de l'élevage laitier biologique dans l'Est de la France**

Florence Hellec
ASTER-Mirecourt (INRA)
florence.hellec@mirecourt.inra.fr

André Blouet
ASTER-Mirecourt (INRA) / université Nancy-Poincaré
andré.blouet@mirecourt.inra.fr



Colloque SFER "Conseil en agriculture : acteurs, marchés, mutations "

14 et 15 octobre 2010 – AgroSup Dijon, 26 boulevard Docteur Petitjean 21079 DIJON France

Introduction

Considérée comme un modèle d'agriculture durable, respectueuse de l'environnement et favorable à la santé humaine, l'agriculture biologique (AB) est aujourd'hui en vogue en France. Les consommateurs sont toujours plus nombreux à acheter les produits qui en sont issus, tandis que les pouvoirs publics ont renforcé les soutiens financiers pour son essor. Si le nombre des fermes certifiées AB ne cesse d'augmenter, il ne représente toutefois qu'une faible proportion des exploitations agricoles françaises en comparaison notamment avec les autres pays européens et ce alors même que la France fut pionnière du bio (Bellon, Lamine, 2009). Différents facteurs sont avancés pour expliquer cette situation, comme l'insuffisante structuration des filières industrielles, le niveau trop faible des subventions financières, le manque d'encadrement technique des agriculteurs, ou encore les réticences des agriculteurs eux-mêmes, qui seraient encore trop marqués par la mentalité « productiviste ». En ce qui concerne l'accompagnement technique des agriculteurs, il est notamment pointé un manque de techniciens spécialisés sur le terrain, ainsi qu'un défaut de références disponibles et de solutions techniques adaptées.

Cet article examine le rôle joué par les agents du conseil dans le développement territorial de l'agriculture biologique. Il s'agit de saisir leur impact sur la dynamique de ce développement ainsi que sur les formes prises par l'AB localement. Pour ce faire, l'analyse a porté à la fois sur la structuration du conseil en bio sur le territoire, sur les rapports de concurrence et de coopération qui lient les différents acteurs qui constituent ce domaine, ainsi que sur les rhétoriques professionnelles (Paradeise, 1985) que ces derniers mobilisent, rhétoriques qui visent à justifier leur rôle auprès des éleveurs et à défendre leur position dans le secteur du conseil agricole. En mobilisant l'approche théorique développée par la sociologie pragmatique (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Boltanski, 2009), nous montrerons que les arguments déployés par ces acteurs reposent sur certaines conceptions de la science et contribuent plus largement à définir ce que doit être l'agriculture biologique et les pratiques d'élevage et de culture qui doivent y être associées (Hughes, 1996). Car si l'AB bénéficie d'un label officiel, régi par un cahier des charges précis, le respect de ce cahier des charges peut donner lieu à des pratiques très différentes selon les cas. Or les agents du conseil contribuent directement, par les recommandations qu'ils dispensent aux agriculteurs, à orienter ces pratiques.

Les éléments présentés dans cet article sont issus d'une étude portant sur la dynamique de conversion d'élevages laitiers à l'agriculture biologique sur deux territoires distincts situés dans l'est de la France (l'Alsace bossue et la plaine du département des Vosges¹), en rapportant cette dynamique à des facteurs individuels et à des éléments liés à leur environnement social local, familial et professionnel (Lamine, Bellon, 2008). L'enquête a ainsi associé 24 entretiens biographiques auprès d'éleveurs biologiques, convertis au cours des trente dernières années, et 16 entretiens avec d'autres acteurs des structures qui encadrent l'agriculture biologique localement (responsables professionnels agricoles, conseillers, techniciens, technico-commerciaux). Si cette étude n'était pas centrée directement sur les acteurs du conseil au départ, leur rôle nous est apparu particulièrement important au fur et à mesure de l'enquête, ce qui nous a amené à y prêter une attention plus spécifique. Cet article constitue donc une tentative de formalisation d'une analyse qui n'est pas achevée.

¹ Géographiquement, l'Alsace bossue est une région naturelle qui comprend les territoires autour des villes de Sarre-Union, de Drulingen et de la Petite Pierre. Sur le plan administratif, la communauté de communes d'Alsace bossue correspond au canton de Drulingen et regroupe 32 communes, sur une surface de 226 km². La plaine du département des Vosges est un territoire beaucoup plus vaste, sachant que nous nous sommes plus particulièrement intéressés au secteur de Darney à Lamarche, soit d'après notre évaluation 1 000 km². La densité d'éleveurs laitiers biologiques est de fait beaucoup plus forte en Alsace bossue (20 éleveurs) que dans la plaine des Vosges (24 éleveurs), sachant que sur ces deux zones, une dizaine de conversions sont actuellement en cours.

Dans un premier temps, nous présenterons l'organisation du conseil en agriculture biologique dans les Vosges et en Alsace bossue, en mettant en évidence le rôle joué sur chaque territoire par un acteur central, rattaché à la chambre d'agriculture dans le premier cas et à une coopérative laitière dans le second. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons plus précisément aux pratiques de conseil de ces acteurs principaux et montrerons en quoi ces pratiques modèlent les systèmes techniques développés sur chacune des régions étudiées.

1. Le rôle des acteurs du conseil dans le développement territorial du bio

Les deux territoires étudiés, à savoir la plaine du département des Vosges et l'Alsace bossue, sont des régions vallonnées, à dominante herbagère, sur lesquelles l'élevage laitier bovin constitue la principale activité agricole. L'agriculture biologique s'y est fortement développée à partir des années 1990, qui marquent son institutionnalisation en France (Piriou, 2002) ; à cette époque en effet, l'AB sort de sa position de marginalité pour devenir une alternative au modèle « productiviste » qui a prévalu jusqu'alors (Ruault, 2006). Même si elle présente des éléments communs, l'organisation du conseil en agriculture biologique n'est pas tout à fait la même sur ces deux zones. Cette organisation résulte d'une histoire locale différente, qui a contribué à structurer les relations entre les multiples acteurs qui interviennent localement auprès des éleveurs laitiers biologiques.

1.1. La mise en place d'une filière laitière biologique en Alsace bossue

Avant les années 1990, l'Alsace bossue ne comprend qu'un seul éleveur biologique, qui est quelque peu marginalisé du fait de la très petite taille de sa ferme. Au tournant des années 1990, le directeur d'une coopérative laitière, UNICOOLAIT, dont le siège se situe à Sarrebourg en Moselle, a initié la mise en place d'une filière de lait biologique, en convainquant un petit groupe d'éleveurs de se convertir à l'AB. Le bassin de collecte de la coopérative couvre l'est de la Moselle, l'extrême sud est de la Meurthe-et-Moselle, l'Alsace bossue et la région de Saverne. Ce sont essentiellement des éleveurs d'Alsace bossue qui répondent aux sollicitations de la laiterie. L'animation de ce groupe d'une dizaine d'agriculteurs est prise en charge par un ingénieur de la coopérative, qui organise des formations. De plus, un conseiller spécialisé en bio, originaire de Lorraine et ancien technico-commercial chez Lemaire Boucher², est employé durant deux ans pour accompagner les agriculteurs en conversion. Ces derniers décident par ailleurs de créer une Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) pour acheter les équipements nécessaires en bio (composteuse, outils de travail du sol...). Des expérimentations sont menées dans les fermes par les éleveurs pour acquérir la maîtrise des techniques préconisées en bio. Suite au succès de ces premières conversions, d'autres ont suivi, d'abord sous l'effet de la crise de la vache folle, qui a conduit certains éleveurs à s'intéresser à des modes de production alternatifs, puis, à partir de 1999, grâce aux Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), qui proposaient des subventions très incitatives pour le passage en bio.

Confrontée à des difficultés financières, la coopérative signe, au milieu des années 1990, un contrat de vente exclusif avec Lactalis, qui dès lors transforme et commercialise l'ensemble du lait biologique collecté. Depuis la mise en place de la filière, c'est l'ingénieur de la laiterie qui réalise la grande majorité des dossiers de conversion, ce qui a permis d'exercer un contrôle de l'évolution de la production de lait biologique en Alsace bossue. Le début des années 2000, période à laquelle le marché du lait biologique était excédentaire, est en effet marqué par une stagnation des conversions. Une reprise s'est amorcée à partir de 2008, du fait de la conjonction d'une augmentation de la

² La société Lemaire Boucher, dont la principale activité était la vente d'amendements (Lithotamne), a fortement contribué au développement de l'agriculture biologique en France au cours des années 1970-1980 (Cadiou *et al.*, 1975).

demande des consommateurs et d'une nouvelle politique publique de soutien à l'agriculture biologique (Grenelle environnement). Aujourd'hui, près d'un tiers des exploitations laitières d'Alsace bossue pratiquent l'agriculture biologique.

L'essor de la production de lait biologique en Alsace bossue résulte donc d'une stratégie de diversification de la coopérative UNICOOLAIT, mais il repose également sur le dynamisme d'un groupe d'éleveurs qui s'est investi pour adapter les techniques du bio localement. L'engagement dans le bio représente par ailleurs une revanche pour ces derniers qui, parce qu'ils bénéficient de terres moins fertiles, se sentaient déconsidérés par leurs confrères de la riche plaine alsacienne céréalière (Hellec, Blouet, à par.). Leur technicité est désormais reconnue, dans la mesure où ils parviennent à atteindre des niveaux de productivité élevés en bio (jusque 8 000 litres de lait par vache et par an chez certains), grâce à une exploitation intensive de l'herbe (recours massif à l'ensilage et l'enrubannage d'herbe, et plus rarement à l'ensilage de maïs).

1.2. Une remise en cause de l'intensification par le maïs dans les Vosges

Les systèmes de production laitière biologique vosgiens sont plus extensifs que ceux de leurs voisins alsaciens : l'alimentation des vaches est basée essentiellement sur le foin, ce qui conduit à des niveaux de productivité plus faibles, la moyenne étant aux alentours de 5000 litres de lait par vache et par an. Par ailleurs, le développement de l'agriculture biologique est à la fois plus ancien, et moins directement lié aux stratégies de l'industrie laitière locale.

Les premiers éleveurs laitiers biologiques apparaissent dès le début des années 1980, sous l'influence d'un technico-commercial de la société Lemaire-Boucher ; ceux qui en ont la possibilité livrent alors leur lait à une société coopérative créée par des agriculteurs biologiques de Meurthe-et-Moselle. Au début des années 1990, des éleveurs membres du groupe de développement agricole de la Saône lorraine réfléchissent à des voies alternatives d'amélioration de la production laitière et s'intéressent alors à l'agriculture biologique. Nombre d'entre eux livrent en effet leur lait à des fruitières³ qui refusent l'alimentation à base d'ensilage de maïs qui se répand pourtant à cette époque. Une première formation aux techniques du bio est organisée pendant quinze jours, répartis sur deux hivers (entre 1991 et 1993), par le conseiller local de la chambre d'agriculture, qui est lui-même déjà adhérent d'une coopérative de consommateurs bio. Cette première formation est suivie par une dizaine de conversions. Les agriculteurs biologiques se regroupent alors dans une association : le Groupement départemental des AgroBiologistes (GAB), créé en 1994 et dont l'animation est confiée au conseiller susmentionné. Comme en Alsace bossue, les crises sanitaires et l'augmentation du niveau des aides à la conversion ont entraîné une croissance régulière du nombre d'éleveurs biologiques jusqu'au début des années 2000. Si la majorité des fruitières ont disparu, l'une d'entre elles située en Haute-Saône perdure et transforme le lait biologique issu des élevages de la plaine des Vosges ; d'autres entreprises laitières du département se positionnent également sur le marché bio. Puis survient une période de crise, liée à la déstructuration de la filière locale de collecte bio, les entreprises locales n'étant plus en mesure de transformer l'ensemble du lait biologique produit. Plusieurs éleveurs, contraints de livrer leur lait dans le circuit conventionnel, décident alors d'arrêter le bio. Les conversions reprennent toutefois dès 2008, lorsque le contexte économique et politique se révèle à nouveau favorable.

Ainsi, que ce soit en Alsace bossue ou sur la plaine des Vosges, le développement de l'agriculture biologique résulte de l'action conjointe d'un groupe d'éleveurs et d'un professionnel jouant le rôle

³ La proximité géographique de la Franche Comté explique la présence de quelques fruitières dans le département ; il n'en reste aujourd'hui qu'une seule cantonnée à l'activité d'affinage réalisée en sous-traitance pour un grand groupe coopératif.

de technicien et d'animateur du groupe : c'est une véritable relation partenariale dont rendent compte les conseillers alsacien et vosgien rencontrés. De la même façon, sur ces deux territoires herbagers peu propices à une intensification poussée pour des raisons pédoclimatiques, l'agriculture biologique a constitué une voie de développement agricole alternative. Mais ce dynamisme n'a pas la même origine, le rôle de l'opérateur industriel étant central en Alsace Bossue et non dans les Vosges. Intéressons-nous maintenant à la structuration actuelle du conseil bio sur ces deux zones, afin de prendre en compte l'influence d'autres acteurs locaux.

1.3. Un champ du conseil structuré autour d'un acteur central

Aujourd'hui, sur chacun des territoires étudiés, le conseil en élevage laitier biologique est organisé autour d'un acteur central, chargé d'assurer un conseil global auprès des éleveurs biologiques, et tout particulièrement auprès de ceux qui souhaitent se convertir au bio. Dans les Vosges, il s'agit de l'animateur du GAB, qui est salarié de la chambre d'agriculture et mis à disposition auprès de ce groupe de producteurs ; s'il travaille principalement avec des éleveurs laitiers, majoritaires sur le département, il s'occupe également d'autres types d'agriculteurs (éleveurs bovins allaitants, éleveurs ovins, maraîchers...). En Alsace bossue, c'est un ingénieur de la coopérative de collecte laitière UNICOOLAIT, qui était directeur adjoint de la coopérative jusqu'en 2010, année à partir de laquelle il est devenu directeur ; il ne travaille quant à lui qu'avec les éleveurs laitiers. Ces acteurs centraux, que nous désignons ici par l'expression de *conseillers bios généralistes*, sont chargés des dossiers de conversion et constituent donc un passage obligé pour tout éleveur intéressé par le bio. De plus, ils coordonnent la majorité des actions de conseil en agriculture biologique sur leur zone d'intervention (qui correspond au département pour le conseiller vosgien et à la zone de collecte de la coopérative pour l'ingénieur d'UNICOOLAIT). Ils organisent notamment la plupart des formations destinées aux éleveurs biologiques actuels et à venir, ainsi que les portes ouvertes chez des éleveurs biologiques volontaires. D'autres catégories d'acteurs interviennent également, plus ou moins directement, dans le conseil aux agriculteurs biologiques :

- des conseillers spécialistes de l'agriculture biologique (santé animale, sol, compostage), qui sont généralement des experts au niveau régional voire national (des vétérinaires homéopathes, des techniciens rattachés à la structure d'animation régionale de l'agriculture biologique) et sont sollicités pour animer les diverses formations techniques en bio,
- des technico-commerciaux, indépendants ou rattachés à des entreprises (Bio-Nature, Symbiopôle) qui commercialisent les produits agréés en élevage biologique pour la santé animale ou les cultures et font des préconisations quant à l'utilisation de ces produits,
- des salariés des Organisations Professionnelles Agricoles classiques (OPA) non spécialisés en bio, comme les conseillers de chambre d'agriculture, les conseillers de gestion ou encore les contrôleurs laitiers, qui conseillent les agriculteurs en matière de gestion économique et technique de leur exploitation.

Ces différents acteurs qui interviennent auprès des éleveurs laitiers biologiques appartiennent à des mondes professionnels qui se croisent mais ne se confondent pas ; entre eux se nouent des relations de collaboration et de concurrence, qui influencent directement la définition de l'activité de chacun d'entre eux (Abbott, 1988).

Les rapports avec les conseillers bios spécialisés et les salariés des OPA sont plutôt marqués par la collaboration. Dès le début de la création de la filière de lait biologique, l'ingénieur d'UNICOOLAIT s'est appuyé sur ces différents acteurs pour accompagner les éleveurs en conversion ainsi que pour se former lui-même aux techniques du bio : mobilisation des spécialistes bios au cours des formations, appui du Bureau Technique de la Production Laitière (BTPL), mise en place d'un réseau de travail entre le conseiller local de la chambre d'agriculture, le centre de gestion

et le contrôle laitier pour élaborer des références technico-économiques locales en élevage biologique, en utilisant les données disponibles chez les éleveurs convertis. Dans les Vosges, l'animateur du GAB fait également appel aux conseillers bios spécialisés pour les formations et bénéficie de leurs enseignements. S'il calcule seul les références technico-économiques locales en utilisant les données d'un groupe d'éleveurs biologiques volontaires, il s'appuie toutefois sur ses collègues de la chambre d'agriculture pour élaborer ses recommandations techniques en matière d'alimentation animale ou de conduite des cultures. Récemment, suite à l'afflux des demandes de conversion, les conseillers des petites régions⁴ ont été également mobilisés pour réaliser une partie des dossiers de conversion (celle qui concerne la projection économique).

Ce sont davantage des rapports de concurrence qui relient les conseillers bios généralistes aux technico-commerciaux. En Alsace bossue, la concurrence est frontale puisque la coopérative commercialise également une gamme de produits agréés en agriculture biologique. Dans les Vosges, l'animateur du GAB n'a aucune activité commerciale mais les préconisations techniques qu'il donne aux éleveurs diffèrent en partie de celles diffusées par certains technico-commerciaux. Nous reviendrons sur ce point par la suite.

Plus généralement, on observe de multiples échanges entre les différents acteurs du conseil bio sur chacun des territoires étudiés. Dans un univers où certaines techniques apparaissent peu stabilisées, chacun se nourrit des connaissances de l'autre pour parfaire son expertise, en les confrontant aux témoignages et expériences des éleveurs. Notons qu'un acteur aujourd'hui retiré du monde de l'agriculture biologique est intervenu tour à tour sur les deux zones étudiées. Il s'agit de l'ancien technico-commercial de Lemaire-Boucher, qui s'est installé comme conseiller bio indépendant à la fin des années 1980 et a été employé par UNICOOLAIT au début des années 1990. Bien que l'on retrouve les mêmes types de professionnels, voire les même individus, sur les deux territoires étudiés, on observe cependant que leur influence sur les manières de travailler des éleveurs est variable, ce qui s'explique en partie par les pratiques de conseil développées par les conseillers bio généralistes locaux, comme nous allons maintenant le montrer.

2. La conversion à l'agriculture biologique, une problématique d'abord technique ?

L'une des activités principales des conseillers bios généralistes porte sur la conversion à l'agriculture biologique : il s'agit à la fois de réaliser les audits ou diagnostics technico-économiques chez les éleveurs intéressés pour évaluer la pertinence d'un passage au bio, puis de les accompagner pendant deux années, durée officielle de période de conversion à l'AB. Après avoir présenté tour à tour la démarche de conseil adoptée au cours de la conversion par chacun des conseillers bios généralistes rencontrés, nous nous intéresserons à leur rapport plus général à la technique qui se trouve au cœur de leur identité professionnelle.

2.1. Une démarche standardisée pour la conversion chez UNICOOLAIT

Pour l'ingénieur d'UNICOOLAIT, le premier critère d'évaluation d'un projet de conversion est la capacité de la ferme à réaliser le quota qui lui est attribué. Les niveaux de productivité étant moindres en agriculture biologique et l'achat d'aliments trop onéreux, il cherche d'abord à s'assurer que l'exploitation dispose de suffisamment de ressources fourragères pour produire le quota laitier qui lui est attribué⁵. Si tel n'est pas le cas, l'ingénieur déconseillera vivement à l'éleveur de changer

⁴ Dans la chambre d'agriculture des Vosges, le département est découpé en huit « petites régions agricoles » auxquelles sont affectés des conseillers (désormais dénommés conseillers d'entreprise) chargés de faire du conseil individuel et collectif aux agriculteurs de ces territoires.

⁵ Les références technico-économiques locales en bio permettent en effet de calculer le nombre de vaches laitières bio que l'éleveur doit élever pour produire son quota, et par conséquent la quantité de fourrage qu'il doit produire sur son exploitation pour nourrir ses animaux sans avoir besoin de recourir à des achats extérieurs.

de système de production. D'autres éléments sont pris en compte pour déterminer la pertinence d'une conversion. Les éleveurs biologiques bénéficiant d'une plus-value sur le prix de vente du lait par rapport à leurs collègues conventionnels, le conseiller calcule le montant de la prime bio sur nécessaire pour que l'exploitation conserve le même niveau de rentabilité, montant qui doit être légèrement inférieur à la prime effectivement perçue au cours des dernières années. Enfin, le conseiller se montre attentif aux motivations des éleveurs pour passer en bio, qui ne doivent pas être, selon lui, uniquement économiques.

Q : y'en a que vous avez refusé, quand même ?

Refusé... on essaie de leur faire comprendre que ce serait peut-être pas la meilleure des choses de passer en bio, alors ça peut être pour des raisons techniques, si c'est trop compliqué. Par rapport au gain qu'ils peuvent espérer. Ou si c'est des gens qui le font uniquement parce que le prix du lait en bio maintenant, il est nettement plus élevé. Parce qu'au-delà de l'aspect économique, il faut quand même avoir envie de faire ce type d'agriculture. faut avoir envie de changer, de suivre un cahier des charges qui est plus strict. Si on n'a pas ça, c'est pas la peine, si on le fait que pour le fric, on sera peut-être déçu. »

Le conseiller bio alsacien sélectionne ainsi des éleveurs qui sont intéressés par la technique, car à ses yeux, ainsi qu'à ceux des agriculteurs du secteur que nous avons rencontrés, le bio demande davantage de technicité.

Lorsque les conclusions du diagnostic de conversion sont encourageantes, l'ingénieur suit alors une démarche standardisée pour accompagner l'éleveur dans les changements techniques à mettre en œuvre sur l'exploitation. Au cours des premières visites, il aborde les questions agronomiques, c'est-à-dire la mise en place des rotations entre les prairies temporaires et les céréales, ainsi que le choix des espèces et des variétés de graminées et de légumineuses pour les prairies temporaires, en fonction du type de sol. La coopérative commercialise d'ailleurs directement des mélanges de semences fourragères dont la composition a été établie avec l'appui du BTPL. Les visites suivantes sont consacrées à l'élevage. Les recommandations données en matière d'alimentation des animaux visent d'abord la recherche de productivité, grâce au recours à l'ensilage d'herbe et à l'enrubannage. Là encore, l'ingénieur d'UNICOOLAIT propose aux éleveurs une gamme de compléments alimentaires (minéraux) pour les animaux, qui permettent de prévenir certains problèmes sanitaires et de limiter le recours aux traitements curatifs, comme cela est exigé dans le cahier des charges. Au total, l'ingénieur prévoit entre trois et quatre visites par an pendant la durée de conversion officielle. Il encourage également les éleveurs à discuter avec leurs voisins biologiques pour acquérir les techniques du bio. Ces échanges sont largement facilités par la densité importante d'éleveurs biologiques en Alsace bossue.

Le contenu des préconisations techniques données par l'ingénieur d'UNICOOLAIT aux éleveurs en cours de conversion apparaît donc lié aux préoccupations économiques de la structure qui l'emploie. L'accent mis sur la réalisation du quota – qui conditionne en partie les conclusions du diagnostic de conversion – renvoie directement au souci de la laiterie de maintenir son niveau d'activité. De plus, le fait de vendre certains produits plus spécifiques de l'agriculture biologique le conduit également à orienter le conseil vers ces produits. Cependant, seul un éleveur a critiqué le côté trop « commercial » de cet ingénieur, tous les autres agriculteurs rencontrés lui reconnaissent des compétences techniques, et n'ont pas hésité, au cours de leur conversion, à l'appeler directement lorsqu'ils étaient confrontés à certaines difficultés. Précisons enfin que le diagnostic de conversion et le suivi sont des prestations gratuites, offertes aux adhérents d'UNICOOLAIT pour, d'après l'ingénieur, « développer la filière ».

2.2. Le « conseil global » apporté par l'animateur du GAB des Vosges

Depuis le début des années 1990, trois personnes ont occupé le poste d'animateur du GAB des Vosges. D'après les entretiens que nous avons effectué auprès de chacun d'entre eux, leurs pratiques de conseil apparaissent assez proches. Aussi la description générique que nous en faisons ici, et qui s'appuie plus particulièrement sur l'entretien avec l'animateur actuellement en poste, est-elle valable pour ses deux anciens prédécesseurs. De manière générale, la démarche de conseil pour la conversion adoptée par le conseiller bio vosgien apparaît à la fois moins standardisée que celle du conseiller bio alsacien, et conduit à un moindre formatage des systèmes techniques mis en place par les éleveurs.

Pour l'accompagnement des conversions en bio, le conseiller bio vosgien adopte ce qu'il nomme « l'approche globale », démarche de conseil élaborée par l'Institut de l'Élevage et qui contribue à considérer l'exploitation agricole « dans son ensemble ».

« En fait, je travaille avec l'approche globale, je fais le point sur le fonctionnement de la ferme aujourd'hui, comment elle fonctionne, donc je décortique tout ça. Donc d'une manière générale, on traite les choses dans leur globalité. On va pas travailler sur l'atelier culture, l'atelier élevage, tout est vu dans son ensemble. »

Comme son collègue alsacien, le conseiller vosgien établit le diagnostic de conversion sur la base des résultats techniques et économiques actuels de l'exploitation. Il procède toutefois en deux étapes : il réalise une « optimisation du système en conventionnel » puis il définit les changements à envisager pour le passage en agriculture biologique.

« Alors dans un premier temps, on optimise le système en conventionnel, c'est-à-dire qu'on propose des pistes d'amélioration en conventionnel. On peut pas, si tu veux, comparer un système qui marche pas en conventionnel avec un système qui marche bien en bio. (...) Et puis après, on propose différents scénarios en bio suivant les contraintes de la ferme. Ça peut être la place en bâtiment, ça peut être les veaux qui sont élevés, enfin voilà, y'a différentes hypothèses... les parcelles labourables pour la rotation. C'est vrai qu'en bio, on raisonne... tout est tellement lié. (...) Donc si on a plus de surfaces labourables, on va faire plus de temporaires, voilà. Donc on pourra peut-être élever un peu plus d'animaux. On raisonne selon les surfaces, l'assolement. »

Contrairement à l'ingénieur d'UNICOOLAIT, la réalisation du quota n'est pas un objectif prioritaire pour la conversion au bio. La majorité des exploitations laitières vosgiennes ne produisent d'ailleurs pas la totalité du quota qui leur est attribué. Le raisonnement mené par l'animateur du GAB part des ressources disponibles sur l'exploitation – place dans les bâtiments, structure des terres agricoles – pour définir le niveau de production possible en bio, en s'appuyant sur les références technico-économiques disponibles sur la région. Ensuite, il calcule le montant de la prime bio nécessaire pour que l'éleveur obtienne le même revenu et compare ce montant avec les primes distribuées aux éleveurs au cours des dernières années.

L'animateur du GAB se montre attentif à laisser une liberté de choix à l'éleveur. Il estime qu'il n'a pas à juger les motivations de l'éleveur. Il se montre donc beaucoup moins catégorique que son collègue alsacien quant aux conclusions à tirer du diagnostic de conversion. Les seuls projets qu'il décourage concernent les éleveurs qui connaissent d'importantes difficultés financières et qui pensent que la meilleure valorisation du lait en bio leur permettrait de résoudre ces difficultés. Au contraire, le conseiller considère qu'il est trop risqué pour un agriculteur de s'engager dans un changement technique de grande ampleur si la situation financière de sa ferme n'est pas suffisamment saine. Par conséquent, la sélection qu'il opère des candidats au bio est bien moindre que celle réalisée par l'ingénieur d'UNICOOLAIT.

Concernant le suivi des conversions, le conseiller bio vosgien regrette de ne pas être suffisamment présent auprès des éleveurs. Le fonctionnement de la structure qui l'emploie, et qui le contraint à

justifier d'un financement pour ses différentes activités professionnelles, ne lui permet pas de dégager du temps pour accompagner les agriculteurs comme il le voudrait. Car ce sont les diagnostics de conversion qui sont financés et non le suivi en lui-même. Il s'appuie sur les journées techniques et les portes ouvertes chez des éleveurs bios pour rassembler les éleveurs en conversion et discuter avec eux des problèmes qu'ils rencontrent éventuellement.

En tant que salarié de la chambre d'agriculture, le conseiller bio vosgien ne commercialise aucun produit aux éleveurs. Soucieux de conserver une certaine neutralité, il évite de les influencer dans le choix des entreprises commerciales et préfère que les éleveurs abordent cette question entre eux. Il se montre d'ailleurs assez méfiant envers les vendeurs de minéraux et autres produits d'élevage agréés en agriculture biologique, car il doute fortement de l'efficacité de ces produits qualifiés de « poudres de perlimpinpin ». Si le conseiller vosgien n'a pas de relations directes avec l'industrie laitière, il établit néanmoins, en concertation avec les responsables du GAB, une politique d'incitation aux conversions en fonction de la demande des laiteries locales en lait biologique.

2.3. Une légitimité professionnelle ancrée sur l'expertise technique

Sur les deux territoires étudiés, les conseillers bios généralistes ancrent leur légitimité professionnelle sur leur expertise technique, qui est reconnue par les éleveurs ainsi que par les autres acteurs du conseil en bio, ainsi que nous avons pu le constater au cours de notre enquête. Nous l'avons indiqué, cette expertise a été acquise grâce aux nombreux échanges avec ces autres acteurs, et tout particulièrement avec les conseillers spécialisés qui font référence au niveau national, mais aussi grâce à l'élaboration progressive de références techniques et économiques locales. Le premier conseiller vosgien a également réalisé des essais techniques chez des éleveurs volontaires ; son successeur actuel a repris cette activité afin d'affiner son conseil sur la conduite des cultures, domaine technique que, d'après lui, les éleveurs maîtrisent moins du fait de leur spécialisation dans l'élevage laitier.

Tant pour l'ingénieur d'UNICOOLAIT que pour l'animateur du GAB des Vosges, les méthodes de production utilisées en agriculture biologique s'appuient sur les mêmes principes que ceux de l'agriculture conventionnelle, la principale différence étant l'interdiction du recours aux produits chimiques industriels. Ainsi, les concepts classiques de l'agronomie et de la zootechnie prévalent pour l'élaboration de leur conseil. De plus, la performance technique et économique est un fil directeur de leur conseil. Nous avons indiqué l'attention que le conseiller alsacien porte aux compétences techniques des candidats au bio. Il insiste très nettement sur la recherche de productivité au cours de l'entretien :

En fait, il faut pas différencier tellement l'agriculture conventionnelle de l'agriculture bio. Et les gens ils font souvent : ah ben tiens, il faut faire un suivi particulier parce qu'il est bio ou parce qu'il est conventionnel. Non. Les conseils qu'on peut donner au niveau d'un exploitant sont les mêmes. Sauf que l'agriculteur bio, il a un cahier des charges précis. Mais après, à l'intérieur de ce cahier des charges, on va lui donner les mêmes conseils pour produire, on va faire un maximum de lait par vache avec les possibilités que laisse le cahier des charges, mais je veux dire, le reste, les fondements sont les mêmes.

Le conseiller vosgien regrette quant à lui le manque de technicité des éleveurs vosgiens et souhaite, à l'avenir, encourager les nouveaux bios à augmenter leurs niveaux de productivité :

Je pense qu'on pourrait être à 5 500 en moyenne, quoi, sur le groupe. Mais on est dans un système philosophique, que du foin quasi, enrubbage, ils veulent pas trop en entendre parler, ensilage non plus. Alors que moi, j'aurais plutôt tendance à inciter à ces systèmes-là sur une partie des coupes. Parce que y'a le problème environnemental qui est quand même pas négligeable en 1^{ère} coupe, des fauches précoces comme ça. Donc j'essaie quand même d'inciter sur une partie de la ration, de faire des fauches un peu plus précoces. Peut-être sur le public ces gens en conversion, ça me semble plus facile que le public là qui est... oui, qui est quand même

assez philosophiquement convaincu que c'est leur système qui est bien. Bon après peut-être que 20 ans au GAB, je serai peut-être comme eux, je sais pas !

Les deux conseillers bios généralistes présentent cependant une ouverture différente vers d'autres visions de l'agriculture biologique, des méthodes d'élevage et de culture à mettre en œuvre. Cela se manifeste notamment par un rapport différent à la frange la plus alternative des acteurs du conseil en bio. Si l'ingénieur d'UNICOOLAIT a mobilisé au départ tous les types de conseillers, il travaille aujourd'hui quasi-uniquement avec les agents des OPA et du BTPL, qui constituent son *réseau de dialogue technique* (Darré, 1994). Le réseau de dialogue technique du conseiller vosgien apparaît à la fois plus dense et plus diversifié, puisqu'il mêle les animateurs des GAB des autres départements lorrains, des techniciens spécialisés non bios de la chambre d'agriculture, ainsi que des conseillers bios spécialisés. Ainsi, ce conseiller fait régulièrement appel à des professionnels qui défendent des techniques de production plus originales et qui intègrent dans leur discours des considérations politiques et philosophiques, comme par exemple les vétérinaires du Groupement d'Intérêt Economique Zone Verte situé dans le Jura. Ces spécialistes de l'homéopathie mettent davantage l'accent sur la santé des animaux que sur la production. Ils conseillent donc aux éleveurs d'alimenter les vaches avec des fourrages grossiers, qui entretiennent une bonne rumination et se montrent très hostiles à l'ensilage qui, s'il permet d'augmenter la production de lait, entraîne davantage de problèmes sanitaires. Qui plus est, pour ces vétérinaires, les choix techniques sont également des choix politiques et éthiques. Ils dénoncent ainsi l'emprise des groupes pharmaceutiques dans le domaine de la santé vétérinaire ou critiquent une conception du soin vétérinaire « guerrière » qui s'appuie sur la lutte contre l'ennemi (l'utilisation d'anti-parasitaires pour détruire les parasites...) plutôt que sur l'instauration d'un équilibre avec l'environnement naturel (développement de l'immunité des animaux). Enfin, ils s'appuient sur des théories scientifiques qui sont plus controversées, comme l'influence des ondes électro-magnétiques sur la santé et le comportement des animaux.

Si les animateurs du GAB qui se sont succédés ne souscrivent pas à l'ensemble des idées défendues par ces vétérinaires, tous se montrent sensibles à certains des arguments utilisés. On observe ainsi une certaine ambivalence de leur part, entre leur souci de neutralité et de fiabilité des recommandations techniques qu'ils dispensent aux éleveurs, et qu'ils ancrent sur une approche agronomique et zootechnique « classique », et l'intérêt qu'ils portent néanmoins à d'autres théories scientifiques, auxquelles ils avouent « croire » au moins en partie. Cette ouverture à d'autres manières de concevoir la technique s'explique en partie par le fait qu'ils sont tous engagés de près ou de loin dans la mouvance écologiste. A l'inverse, jamais le conseiller bio alsacien ne se réfère aux mouvements politiques qui soutiennent l'agriculture biologique, jamais il ne traite des différentes conceptions scientifiques qui s'affrontent dans le monde du bio.

Comme le montre un précédent extrait d'entretien, pour l'ingénieur d'UNICOOLAIT, l'agriculture biologique se résume strictement à un cahier des charges à respecter, à l'intérieur duquel les éleveurs doivent tenter de maximiser leur niveau de production. Sa démarche de conseil s'inscrit davantage dans la diffusion de « recettes » testées et validées localement par les agriculteurs. L'animateur du GAB des Vosges est quant à lui attentif à montrer aux éleveurs les différentes facettes de la bio et la multiplicité des techniques de production qui existent, assumant alors pleinement un rôle de *porteur de mondes*. Ce faisant, il donne à voir aux éleveurs la complexité des processus biologiques qui sont en jeu dans ce type d'agriculture.

Pour conclure cet article, nous souhaitons revenir sur deux points. Le premier interroge la place et la nature de la technique en agriculture biologique. Dans le monde agricole actuel, l'image des

agriculteurs bios oscille sans cesse entre deux pôles opposés, entre le marginal, affublé d'une barbe, d'un pantalon en velours côtelé et d'un pull en laine, qui tente vaillamment de vivre sur une toute petite structure avec « trois biques » mais dont les champs sont « envahis de mauvaises herbes » et le « super-technicien », « pointu », dont les rendements rivalisent presque avec ceux de ses voisins conventionnels, alors même qu'il ne dispose pas de la solution de facilité que constituent les produits chimiques. Comme nous l'avons indiqué, les conseillers bios généralistes d'Alsace bossue et des Vosges oeuvrent à une amélioration des résultats techniques et économiques des exploitations laitières biologiques, et donc de la technicité des éleveurs, car ils fondent leur propre identité professionnelle sur leurs compétences techniques. Et pourtant, la légitimité de l'agriculture biologique passe-t-elle uniquement par la seule dimension technique du métier ? Car alors le risque est qu'elle soit réservée uniquement à une élite technique, comme le souligne Claire Ruault (Ruault, *op. cit.*). Les attentes des consommateurs et des citoyens ne sont-elles pas d'une autre nature ? La technique ne doit-elle pas intégrer d'autres éléments que la seule productivité des animaux et des cultures, et de quelle façon ?

Le second point de conclusion renvoie au débat actuel sur la conventionnalisation de l'agriculture, porté initialement par des chercheurs qui se sont intéressés à la situation californienne (Buck *et al.*, 1997). Selon ces chercheurs, l'agriculture biologique passe aujourd'hui sous le contrôle des industries agro-alimentaires d'amont et d'aval, ce qui conduit à un alignement des fermes biologiques sur les fermes conventionnelles : celles-ci deviennent dépendantes des filières agro-industrielles et de plus en plus spécialisées dans un type de production, s'éloignant ainsi des principes fondateurs de l'AB (comme par exemple la complémentarité entre l'élevage et la culture pour la fertilisation). Ce débat entre en écho avec un autre débat plus ancien, très présent historiquement dans la sociologie rurale française, qui opposait le conseil orienté des agents des organismes économiques avec le conseil désintéressé des salariés des chambres d'agriculture. De fait, la comparaison que nous avons menée met en évidence des différences notables dans les formes prises par l'agriculture biologique localement selon la place occupée dans le conseil aux agriculteurs par les opérateurs industriels. Si l'action menée par la laiterie UNICOOLAIT a permis un essor remarquable du bio dans les élevages laitiers d'Alsace bossue, on observe cependant que c'est une agriculture biologique *a minima* qui se met en place : elle se résume au respect d'un cahier des charges et elle est davantage tournée vers la recherche de productivité que vers des préoccupations environnementales et sociales.

Références bibliographiques

Abbott A., 1988. *The System of the Professions. An Essay of the Division of Export Labour*, Chicago, University of Chicago Press.

Bellon S., Lamine C., 2009. « Enjeux et débats actuels sur la conversion à l'AB. » In Lamine C., Bellon S. (coord.), *Transitions vers l'agriculture biologique. Pratiques et accompagnements pour des systèmes innovants*. Dijon, Quae-Educagri, 19-50.

Boltanski L., 2009. *De la critique*. Paris, Gallimard.

Boltanski L., Thévenot L., 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Buck D., Getz C., Guthman J., 1997. « "Archaic" relations of production in modern agricultural systems : the organic vegetable commodity chain of Northern California », *Sociologia Ruralis* 37 (1), 3-19.

Cadiou O., Lefevre A., Le Pape Y., Mathieu-Gaudrot F., 1975. *L'agriculture biologique en France : écologie ou mythologie ?* Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

- Darré Jean-Pierre, 1994. *Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogues et production de connaissances pour l'action*, Ramonville Saint-Agne, Erès.
- Hellec F., Blouet A., 2010. *L'essor de l'élevage laitier biologique en Alsace bossue*. Document de travail.
- Hughes E.C., 1996. *Le regard sociologique. Essais choisis*. Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Lamine C., Bellon S., 2008. « Conversion to organic farming : a multidimensional research object at the crossroads of agricultural and social sciences. A review », *Agronomy for Sustainable Development* 29, 97-112.
- Lémery B., 1994. « Une position d'expert incertaine : les conseillers techniques en agriculture ». In : J.-P. Darré, *Pairs et experts dans l'agriculture : dialogues et production de connaissances pour l'action*, Erès, Ramonville Saint-Agne, 91-116.
- Paradeise C., 1985. « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail* (1), 17-31.
- Piriou S., 2002. *L'institutionnalisation de l'agriculture biologique (1980-2000)*, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes, Rennes.
- Ruault C., 2006. « Le conseil aux agriculteurs « bios » : un analyseur des interrogations et évolutions du conseil en agriculture ». In J. Rémy, H. Brives et B. Lémery. *Conseiller en agriculture*. Educagri, Dijon, 183-200.